

—
Le Ministre
—

Paris, le 22.03.21 000997 CM

Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

J'ai pris connaissance avec intérêt de l'appel que vous m'avez adressé, avec certains de vos homologues allemands, au sujet de la négociation actuelle d'une déclaration politique portant notamment sur l'emploi d'armes explosives en zones peuplées.

Je tiens tout d'abord à vous assurer que la France partage les graves préoccupations humanitaires exprimées dans cet appel, et soutient la mobilisation de la communauté internationale pour réduire les souffrances civiles dans les conflits armés contemporains. La France est profondément attachée au droit international humanitaire (DIH), et place donc le respect et la promotion de ces normes au cœur de son action diplomatique. Ainsi, comme le mentionne votre appel, notre pays participe activement au processus d'élaboration d'une déclaration politique internationale visant à renforcer la protection des civils dans les conflits armés en zones urbaines, depuis le lancement de ce processus en octobre 2019. La France souhaite que cette déclaration politique apporte des solutions efficaces et concrètes, pour contribuer effectivement à la réduction des souffrances civiles.

En premier lieu, la déclaration politique devrait reconnaître que ces souffrances sont dues pour l'essentiel à la violation par certaines parties, étatiques et non étatiques, aux conflits armés des règles du DIH, et notamment à l'usage indiscriminé que font ces parties d'armes explosives en zones peuplées. Cet usage indiscriminé d'armes explosives en zones peuplées fait de nombreuses victimes civiles, et provoque, comme vous le rappelez, la destruction d'infrastructures essentielles, ce qui entraîne d'importants déplacements de populations et fait durablement obstacle au rétablissement d'une vie normale. En outre, la déclaration politique devrait condamner le recours massif et indiscriminé aux engins explosifs improvisés, qui font un nombre croissant de victimes civiles, ainsi que l'utilisation de civils comme des boucliers humains.

.../...

Monsieur Pierre LAURENT
Vice-Président du Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 PARIS

Monsieur Matthias HÖHN,
Mitglied des Bundestags
Platz der Republik 1
11011 BERLIN

Face à ces méthodes de guerre, la déclaration politique devrait rappeler la pertinence du droit international humanitaire existant. Celui-ci énonce les principes de distinction, de précaution et de proportionnalité, principes fondamentaux qui encadrent strictement l'emploi d'armes explosives en zones peuplées et permettraient, s'ils étaient universellement respectés par l'ensemble des parties aux conflits armés, acteurs étatiques comme non étatiques, de limiter efficacement et durablement les pertes, dommages et incidents causés par les conflits armés en zones urbaines. En effet, le DIH prohibe les attaques dirigées contre les populations civiles, impose d'opérer une distinction entre civils et combattants, de veiller constamment à épargner les civils en application du principe de précaution dans l'attaque, et d'observer un principe de proportionnalité dans la conduite des hostilités.

Les signataires de la déclaration politique devraient réaffirmer leur attachement aux principes fondamentaux du DIH, et s'engager à les mettre pleinement en œuvre en promouvant des mesures opérationnelles permettant une meilleure application sur le terrain. La France propose que cette déclaration ouvre la voie à un renforcement de la coopération et de l'échange de savoir-faire techniques et tactiques entre les Etats et leurs forces armées. La mise en œuvre, la promotion et le partage volontaires des meilleures pratiques dans ces domaines contribueront à mieux traduire les principes du droit international humanitaire dans la réalité des opérations militaires en milieu urbain et à améliorer effectivement la protection des civils. La France continuera également de soutenir les initiatives par la société civile dans le domaine de l'assistance aux victimes.

Interrompues en 2020 en raison de la situation sanitaire internationale, les négociations de la déclaration politique ont repris récemment. La France a pris part aux dernières consultations, et souhaite que les négociations puissent se poursuivre dans le respect des règles du multilatéralisme. Elle entend continuer à y participer activement avec ses partenaires, conformément à l'esprit que je viens de décrire et à l'engagement de notre pays en faveur du droit international humanitaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, à l'expression de mes salutations les meilleures.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN